



# G. Pompidou

Foyer-logement



01 39 11 35 50

Foyer-logement

# G. Pompidou

2, rue Jean-Jaurès • 78 260 ACHÈRES  
Tél. 01 39 11 35 50 • Fax. 01 39 11 64 80



Livret d'accueil



Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration, la direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret vous est remis afin de faciliter votre connaissance de la résidence.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles seront précieuses pour améliorer nos conditions d'accueil.

## **SOMMAIRE**

- › Présentation de l'établissement › P. 3
- › L'admission › P. 4
- › La vie dans l'établissement › P. 5
- › L'accompagnement au quotidien › P. 6
- › Situation et plan d'accès › P. 7



La résidence Georges-Pompidou est un foyer-logement municipal géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) situé en centre-ville de la commune d'Achères, à proximité des commerces.

Le Conseil d'Administration du CCAS se réunit plusieurs fois dans l'année pour décider des sujets qui relèvent de sa compétence.

La résidence Georges-Pompidou regroupe 68 studios autonomes de 30 m<sup>2</sup> répartis sur 4 étages, desservis par un ascenseur. La résidence construite en 1976 et qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2004, permet de concilier confort et sécurité. Une pièce rafraîchie est également disponible.

Afin de vous sentir "comme chez vous", vous pouvez agrémenter votre studio en apportant votre mobilier, des objets personnels...

Un jardin ombragé est à votre disposition.



La résidence accueille des personnes seules ou en couple, âgées de plus de 60 ans, autonomes ou en perte d'autonomie limitée. Un dossier administratif et médical doit être constitué avant l'entrée. Il peut être retiré auprès de la directrice de l'établissement. L'admission au foyer logement est prononcée après un entretien et un bilan d'évaluation avec la personne concernée. La direction de l'établissement prononce l'admission en accord avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Les tarifs sont fixés chaque année, par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

En fonction des

ressources

et / ou de votre état de santé, il peut vous être accordé le bénéfice de diverses prestations actuellement en vigueur (allocation logement, allocation personnalisée à l'autonomie...).





### > Animations

Les résidents organisent leurs journées à leur convenance. Pour ceux qui le désirent, des animations sont proposées et tiennent compte des besoins exprimés.

### > Repas

Le personnel de restauration vous propose des menus diversifiés et cuisinés de façon traditionnelle.

Le restaurant permet de prendre des repas avec votre famille ou vos proches, après réservation.

Exceptionnellement les repas peuvent être apportés dans votre studio.



### > Courrier

La distribution quotidienne du courrier est assurée par les services de la poste.

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres individuelles.

Seuls les paquets volumineux sont déposés au bureau.



### > Laverie

Un local laverie est à la disposition des résidents. Les résidents utilisent le lave-linge et le sèche-linge après réservation.

### > Chambre d'amis

Une chambre équipée d'une salle de bain est à la disposition des résidents pour recevoir leurs proches ou amis.

### > Culte

Un salon permet de célébrer le culte de son choix. L'utilisation de ce salon est à organiser avec la directrice



- › **Des possibilités d'accompagnement** peuvent être proposées : aide administrative, prise de rendez-vous, constitution d'un dossier simple, accompagnement aux courses...
- › **Des services extérieurs** peuvent intervenir à votre demande ou sur proposition de l'équipe :
  - aides à domicile - infirmières - kinésithérapeute - pédicure
  - coiffeur...
- › **Les frais des prestations** fournies sont à régler chaque mois à l'ordre de la Régie centrale de la ville d'Achères.
- › **La veille et le suivi de l'autonomie** sont assurés en coordination avec le CCAS, les services extérieurs, la coordination gérontologique et permettent de modifier les aides, voire d'accompagner vers d'autres évolutions en concertation avec les **résidents** et leurs familles ou représentants.
- › **Les données concernant** **la** **personne** accueillie peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.





« **Achères**  
 commune des  
 Yvelines, à l'ouest  
 de Paris.

» **Par le RER**  
 Ligne A direction Cergy-le-Haut,  
 descendre à "Achères-Ville"  
 puis bus (24 B ou 5) arrêt  
 "Place du Marché".

» **Par la route**  
**DE PARIS/VERSAILLES**  
 A13/D153 sortie "Villennes/Poissy  
 centre", direction "Technoparc"  
 puis "Achères centre".

**DE PARIS/CERGY**  
 A15/RN184 sortie "Conflans  
 s<sup>te</sup>-Honorine", direction "Conflans",  
 sortie D30 direction "Poissy" puis  
 "Achères centre".